

**SOMMAIRE**

	Page
Éditorial	1
Rapport annuel de l'Exécutif 1992-93	2
Plan d'action 1993-96	3
Les comités permanents du SPUL	3
Le comité du mois	5
Un sondage pas comme les autres	5
Le mot de la fin	7
Comité d'aide	7
Assemblée générale	8

ÉDITORIAL

Ce n'est pas parce qu'on a du volume qu'on est épais

D'ici huit ans, affirme-t-on, la moitié du corps professoral sera renouvelé et, souhaitons-le, augmenté. Le *Spultin* doit témoigner de ce renouveau. À notre avis, c'est en participant à la remise à l'heure des horloges idéologiques qu'il s'acquittera au mieux de sa tâche.

Le « cas des huit », la « glorieuse » grève de '76, la solidarité née sur les lignes de piquetage, la « piscine » des années 80 etc. : autant d'événements qui ont marqué les débuts et l'évolution du syndicalisme chez les professeur/e/s de l'université Laval. Événements-symboles, événements-discours et événements-mémoires. Mais peuvent-ils demeurer les mobiles de l'action d'aujourd'hui, peuvent-ils continuer à alimenter les discussions actuelles et sont-ils bons conseillers en matière de stratégie ? Nous pensons que non.

Si certains déplorent l'absence de « débats de fond », ce ne sont pas les sujets qui manquent mais plutôt les mots pour les aborder. Le discours fait « vieux », le réflexe critique est branché sur le « pilote automatique ».

Né d'une initiative du Président du Syndicat et mis au monde par le Conseil syndical, il est normal que le *Spultin* se soit davantage identifié à son « milieu » d'origine. Malgré quelques appels au dialogue, il faut reconnaître que le bulletin est demeuré plutôt monologiste et porte-voix de l'Exécutif et du Conseil. En cela, il répondait à une certaine demande et, pourquoi pas, à un certain sentiment de confort.

Le *Spultin* ne sera ni journalistique, ni polémiste. L'équipe responsable ne « fait » pas la nouvelle et ne partira pas en croisade, ce qui ne l'empêche pas, à l'occasion, d'avoir des idées et des opinions. Dans les limites de ses ressources, il peut, et doit, être un véhicule et une « place » publique : le lieu d'une recherche. La recherche des questions du jour, des sujets de préoccupations de ceux et celles qui, en bonne partie, « font » l'université.

C'est pourquoi le *Spultin* va tenter d'élargir son champ d'activités, de sortir un peu de son confort sans pour autant prétendre à ce qu'il n'est pas. Votre bulletin continuera à servir de moyen pour la diffusion des informations venant de l'Exécutif et à rendre compte des travaux du Conseil syndical. De plus, et sur une base régulière, le *Spultin* rendra aussi compte non seulement de l'existence des nombreux comités du SPUL mais aussi de leurs travaux. À ces deux volets, nous voulons en ajouter un troisième dont la réalisation nous échappe : la publication de textes substantiels mais courts, bien pensés et bien rédigés, qui traduisent les préoccupations et les solutions, les grands et

les petits débats que vivent les communautés agissantes à l'intérieur du « carré » Laval.

Contrairement aux gouvernements, nous ne pouvons pas tout faire, contrairement aux journalistes nous ne savons pas tout ce qui se passe et, contrairement aux éditorialistes, nous n'avons pas de solutions à vous offrir. Ce que nous sommes, c'est un moyen de diffusion, ce que nous avons c'est une adresse, un mini-budget de reprographie et un service de livraison à « domicile ». Et si les idées pouvaient circuler sur ce campus aussi librement que les automobiles, on serait peut-être moins pressé et on saurait peut-être dans quelle direction on veut aller.

Roger de la Garde (communication)
Pierre-Charles Morin (psychologie)

RAPPORT ANNUEL 1992-1993

Le Comité exécutif s'est réuni 49 fois au cours de l'année et se composait des personnes suivantes : Claude Bariteau (anthropologie), président ; Jacques Faille (actuariat), vice-président du 1er juin au 31 décembre ; Michel Beauchamp (communication), vice-président ; Nicole Rousseau (sciences infirmières), vice-présidente ; Josiane Hamers (langues et linguistique), vice-présidente depuis le 1er janvier ; Marcel Dupras (informatique), trésorier du 1er juin au 31 août ; James Pottier (éco. appl. à la gestion) trésorier depuis le 1er septembre ; Marius Pineau (sciences forestières), secrétaire du 1er juin au 31 décembre ; et Clermont Dupuis (informatique), secrétaire depuis le 1er janvier.

Les activités marquantes de l'année 1992-1993

Les modifications à la convention collective 1990-93

À l'automne '92, le Syndicat est parvenu à une entente avec l'employeur pour modifier la convention collective 1990-93. Un fonds de soutien aux activités académiques a été créé; l'indexation prévue en juin '92 a été transformée; l'employeur a accepté de payer dès juin '92 le coût des prévoyances collectives; il y eut un renforcement du comité paritaire des prévoyances collectives et des garanties aux futur/e/s retraité/e/s. Ces modifications, somme toute, assuraient des avantages financiers aux

membres supérieurs à ceux présents dans la convention collective 1990-93

La convention collective 1993-96

Un an avant son entrée en vigueur, le Syndicat s'est entendu avec l'employeur sur une convention collective d'une durée de trois ans. C'est une première en milieux universitaire et syndical, guère soulignée. Cette convention introduit le principe que l'enseignement et la recherche sont liés et constituent des caractéristiques fondamentales de la tâche de chaque professeur/e, renforce l'accès à l'égalité, crée un comité paritaire pour chercher à améliorer la qualité de la formation, prévoit l'accroissement des ressources professorales (30 postes nouveaux) et ajoute une garantie d'ajustement selon la hausse des activités, ce qui est aussi une première en milieu universitaire, ajuste l'indexation sur la base des taux de redressement du MESS, fait passer à 66 2/3% la partie du fonds de soutien aux activités académiques directement versée aux professeur/e/s, allonge les échelles des professeur/e/s agrégé/e/s et maintient le versement de l'employeur pour les prévoyances collectives.

De plus, à l'occasion de cette convention, le Syndicat a reçu du recteur la confirmation qu'il procéderait à des modifications quant à la représentation des professeur/e/s et à leur élection aux instances supérieures de l'Université.

Le retrait de la Caisse de défense de l'ACPU

À la suite du rejet de la proposition de réforme du Syndicat, le Comité exécutif a recommandé le retrait de la caisse, retrait adopté au Conseil syndical de mars 1993 après une étude approfondie. Ce retrait sera effectif en octobre 1993. James Pottier (éco. appl. à la gestion) et Claude Bariteau (anthropologie), mandatés par le Conseil syndical, ont rencontré les officiers de la Caisse le 9 mai 1993. Une entente de principe est intervenue sur les modalités de transmission d'information. Ce retrait pourra être réévalué suite à des changements dans les façons de faire de la Caisse. Ce message a été transmis aux officiers de la Caisse. Signalons que les sommes versées par le Syndicat demeurent disponibles en cas de grève selon les règles en vigueur.

La réorientation de la FQPPU

À l'hiver 93, des officiers du Syndicat, soit Michel Beauchamp (communication) et Claude Bariteau (anthropologie), et des membres du Syndicat, soit Christine Piette (histoire) et Christian Laville (didactique), ont été très actifs afin que la FQPPU prenne une nouvelle orientation. Au Congrès de mai '93, cette orientation nouvelle a pu être visible lors de l'élection des membres du bureau de direction, ce qui augure bien en dépit du fait que les propositions de changement n'aient pas obtenu l'aval de 66 2/3% des personnes présentes. La faiblesse du bureau de direction sortant et un revirement en provenance du SPGUM expliquent cet état de fait et ce, bien que le Conseil fédéral ait voté à 28 pour, 5 contre, la nouvelle orientation. C'est un dossier à suivre.

La réorientation des activités du Syndicat

Après la négociation, le Comité exécutif a proposé de revenir aux sources quant à l'accomplissement des activités du Syndicat, c'est-à-dire d'impliquer davantage les professeur/e/s plutôt que d'avoir recours à des professionnel/le/s. À cet effet, un plan d'action sera mis au point pour l'automne '93 et un budget a été voté en tenant compte de cette orientation nouvelle.

Les lettres d'entente

Au Conseil syndical du 28 mai 1993, quatre lettres d'entente ont été ratifiées: une première sur les règles de fonctionnement du Comité paritaire sur la gestion des prévoyances collectives; une seconde venant corriger une clause traitant de la reconnaissance des années d'expérience antérieures au premier diplôme universitaire; une troisième identifiant les professeur/e/s ayant accès au Fonds de soutien pour les activités académiques et une quatrième modifiant la clause A.6 concernant l'accès à l'échelle M.

Claude Bariteau
Président

PLAN D'ACTION

Dans son rapport annuel, le Comité exécutif a particulièrement insisté sur le renouvellement du corps professoral (près de 50%) au cours

des prochaines années. De ce renouveau, une toute nouvelle dynamique naîtra dans plusieurs unités de rattachement et aura des échos au sein du Syndicat. Pour que cette transformation se réalise en liaison avec les grands objectifs visés par le Syndicat, notamment la promotion de la qualité de l'enseignement et de la recherche, il importe d'aborder ce renouveau de façon active.

Un document de travail a donc été soumis au Conseil syndical pour discussion. D'ici le mois d'octobre, cette discussion devrait donner lieu à la mise au point d'un plan d'action autour de trois thèmes majeurs, chacun d'eux pouvant devenir davantage prioritaire selon les évaluations faites chaque année. Ces trois thèmes sont : (1) la participation des membres, (2) l'application ainsi que la préparation de la convention collective et (3) la valorisation de la tâche des professeur/e/s d'université. Dès que le plan d'action aura été finalisé pour l'année 1993-94, le *Spultin* en fera connaître ses grandes lignes.

Claude Bariteau
Président

LES COMITÉS

Les comités permanents du Syndicat

Le Comité des griefs (CG)

Durant l'année 1992-93, ce Comité fut composé des personnes suivantes : Georges Parent (littératures), président du 1er juin au 31 décembre 1992, Line Ross (communication), présidente du 1er janvier au 31 mai 1993, Marcel Aubert (théologie), Colette Gendron (sciences infirmières) et Roberta Mura (didactique), respectivement du 1er juin 1992 au 31 mai 1993.

Le Comité a déposé son rapport annuel le 28 mai 1993. Il y est fait mention de questions à explorer, notamment l'incitation exagérée à la retraite, la répartition parfois brusquée de la charge de travail, le non-respect des procédures d'embauche et de sélection, la lenteur des procédures d'arbitrage et les écarts de plus en plus manifestes entre les ressources et la charge collective de travail. Le Comité des griefs a été mis à profit pour préciser les mécanismes d'arbitrage dans la convention collective de 1993-96.

Le Comité des avantages sociaux (CAS)

Durant cette année, ce comité a été très actif en abordant des dossiers importants : (1) le fonds commun de gestion du régime de retraite, (2) l'actualisation du comité paritaire des prévoyances collectives et (3) le mandat et la composition du comité, thèmes laissés en suspens l'année dernière. De plus, ce comité a tenu des rencontres avec les représentants et représentantes des autres syndicats membres du Régime de Retraite des Professeurs et Professeures de l'Université Laval et associés au régime de prévoyances collectives.

Les membres de ce Comité étaient : Raymond Saint-Arnaud (génie électrique), président, Geneviève Martin (service social), Pierre Guertin (architecture), Jacques Faille (actuariat), Yvon Sirois (didactique), James Pottier (éco. appl. à la gestion) et Nicole Rousseau (sciences infirmières) à titre de représentante du Comité exécutif.

Il est de coutume que ce Comité présente son rapport annuel à l'automne.

Le Comité des affaires académiques et institutionnelles (CAAI)

Ce Comité était composé des personnes suivantes : Michel Pigeon (génie civil), Pierre-Charles Morin (psychologie) et Josiane Hamers (langues et linguistique), représentante du Comité exécutif.

Inactif durant la négociation, ce comité a repris ses travaux à l'hiver sur trois sujets importants : (1) l'enquête sur les activités des membres en relation avec la société, (2) les nouvelles structures décisionnelles à l'université Laval et (3) la problématique des instituts. Deux membres du comité ont participé à un atelier de travail de la Fédération Québécoise des Professeurs et Professeures d'Université. Michel Pigeon y a présenté la situation à l'université Laval.

Le Comité a remis un rapport au Conseil syndical du 28 mai 1993.

Le Comité sur les ressources et les conditions de travail (CRCT)

Créé le 18 décembre 1992, ce comité est composé de Nicole Boucher (service social), Nérée Bujold (psychopédagogie), Jean de Bonville (communication), Jean-Loup Robert (génie électrique) et Josiane Hamers (langues et linguistique), représentante du Comité exécutif. Ce Comité a débuté ses travaux en mai 1993 par l'identification des ressources bibliographiques et des rencontres avec l'Université et la CADEUL.

Le Comité des affaires externes (CAE)

Ce Comité est composé de Nicole Malenfant (arts visuels), Laval Doucet (service social) et Michel Beauchamp (communication) responsable pour le Comité exécutif depuis le départ de Marius Pineau en décembre 1992. Ce comité a tenu quatre réunions et s'est penché sur une cinquantaine de demandes d'aide. De plus, il a proposé des modifications à la politique d'aide, modifications entérinées par le Conseil syndical d'avril 1993. Un rapport consolidé fut présenté au Conseil syndical du 28 mai 1993.

Le Comité d'aide aux professeur/e/s (CAP)

Ce Comité est composé de trois bénévoles qui assurent une source d'aide de première ligne. Ce sont: Pierrette Lévesque (sciences infirmières), François Doré (pharmacologie) et Jean Leahey (counseling et orientation). Ce comité s'est avéré utile pour dépister divers problèmes. Il est l'objet d'une publicité constante dans le *Sputin*.

Le Comité de gestion du fonds de réserve (CGFR)

Ce Comité composé de Marcel Dupras (informatique), Michael Mephram (langues et linguistique) et James Pottier (éco. appl. à la gestion). Ce comité assure le suivi de la politique de gestion du fonds.

Le Comité des locaux (CL)

Ce Comité composé de Pierre Larochelle (architecture), Josiane Hamers (langues et linguistique) et James Pottier (éco. appl. à la gestion). Il a tenu quelques réunions et a informé

l'administration des attentes du Syndicat dans le futur pavillon des services à la collectivité.

LE COMITÉ DU MOIS

Test de connaissances syndicales

Question. Qu'est-ce que le Comité d'application de la convention collective ? (le CACC pour les intimes).

- A. Un groupement d'expert(e)s en droit commercial []
- B. Ce comité fournit à l'Exécutif du SPUL le soutien technique sur les droits et devoirs découlant de la convention collective, et l'aide dans les relations avec l'administration qui lui sont dévolues
- C. Un institut voué aux recherches sur la révolution française []
- D. Autre chose de plus occulte []
- E. Un comité syndical dont les membres étaient, à l'hiver 1993, Anne Pasquier, Jean Dionne, François Doré et Clermont Dupuis, ce dernier agissant comme représentant de l'Exécutif et secrétaire []

Réponse. Si vous avez coché B, vous êtes suffisamment intéressé(e) aux choses du SPUL pour demander un renouvellement de votre carte syndicale si elle est perdue ou périmée. Si, de plus, vous avez coché E, vos connaissances syndicales feraient de vous un bon délégué au Conseil syndical. Offrez donc votre collaboration à votre unité, si ce n'est déjà fait !

Si, par contre, vous avez répondu A ou C, votre culture universitaire est intéressante mais quelque peu nébuleuse ; vous avez un penchant pour les romans policiers si vous avez répondu D.

Maintenant, si vous cherchez à en savoir plus long sur ce comité, retenez, entre autres informations,

- qu'il s'est réuni plus de 40 fois au cours de la dernière année universitaire ;
- qu'il est à l'origine de plusieurs documents que vous avez reçus, entre autres

ceux portant sur le fonds de soutien aux activités académiques, le dossier du ou de la professeur/e, l'évaluation des professeur/e/s en voie d'un renouvellement de contrat ou d'agrégation ;

- qu'il a répondu à plusieurs demandes d'information très diverses en matière d'application de la convention collective (entres autres : charge de travail, agrégation et titularisation, année sabbatique, engagement de professeur/e/s, probation et permanence, congé sans traitement etc., etc.) ;
- à l'automne 1992, ce comité a participé à la réflexion qui a mené aux modifications à la convention collective 1990-93 et à la nouvelle convention 1993-96.

À partir de ces informations, vous pouvez bâtir votre propre instrument de mesure de l'intérêt porté à la chose spulienne, et procéder à votre propre enquête. Si votre lecture diagonale pour ne pas dire distraite, vous a fait renoncer à lire ces dernières lignes, vous risquez de manquer de motivation syndicale, mise à part les périodes où « ça chauffe vraiment ». Et, avec les avatars que peuvent nous faire subir les lois 102 et 198, ça risque de chauffer avant les calendes grecques ! À conserver, à suivre et à surveiller.

Pierre Charles Morin

UN SONDAGE

Le Comité des affaires académiques et institutionnelles (CAAI) a mené auprès des membres du SPUL un sondage dont le but était « d'analyser les liens qui existent entre les activités professionnelles des professeur/e/s et la société québécoise », représentée par un large éventail d'organismes à caractère social, politique, culturel, économique et communautaire. Par activités professionnelles les auteurs de cette étude¹ entendaient des activités telles des conférences publiques, la production de mémoires, la consultation, des activités d'enseignement et de recherches en dehors du milieu

¹Josiane F. Hamers, Pierre-Charles Morin, Michel Pigeon et José-Luis Thénon (1993), *Enquête sur le lien entre les professeurs-e-s et la société*, Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval, 69 pages + annexes

universitaire, des représentations artistiques et des contributions à un débat public via les médias.

Le questionnaire a été envoyé aux 1305 professeur/e/s membres du SPUL à la mi-février 1993 avec une lettre de rappel à la mi-mars. Le taux de réponse s'établit à 39% et les répondants reflètent très bien les principales caractéristiques des membres du SPUL, soit la proportion d'hommes et de femmes, l'appartenance facultaire, le rang académique et l'âge.

Voici quelques résultats en résumé :

- 89% de l'échantillon total (509) ont déclaré avoir une participation avec ces organismes au cours des trois dernières années ;
- parmi ces professeur/e/s,
 - 58% font de la consultation pour ces organismes ;
 - 51% déclarent avoir présenté une conférence publique en dehors des milieux traditionnels d'enseignement universitaire, de recherche et de sociétés savantes ;
 - 50% ont accordé une entrevue à la radio ou la télévision ;
 - 46% collaborent à une recherche avec un des organisme identifiés ;
 - 41% ont produit un mémoire ou avis pour ces organismes ;
 - 28% ont contribué à un débat public par un article de journal ou périodique ;
 - 27% ont fait de l'enseignement hors université ;
 - 6% ont effectué une production artistique pour un public non universitaire.

La moyenne générale du nombre d'heures travaillées pour l'ensemble des activités recensées est de 244 heures/année. Une fois ventilés, les chiffres indiquent que les trois quarts (75%) des professeur/e/s y consacrent l'équivalent de plus de 5 semaines de travail par an (42 heures/semaine) et que la presque totalité des

répondants soit 95% y consacrent au moins l'équivalent de 4 semaines par an.

Où prendre le temps ?

À cette question, 55% de l'échantillon déclarent faire ce travail en partie à l'intérieur et en partie en dehors de l'horaire de travail normal ; 38% exclusivement en dehors de l'horaire de travail normal et 8% à l'intérieur de leur horaire normal. Malgré la difficulté d'évaluer en quoi consiste un « horaire de travail normal », il semble que la très grande majorité (92%) considère que ces activités se font entièrement ou partiellement en surplus de leur horaire normal.

Ça rapporte ?

Les auteurs de l'étude concluent que moins de 15% des professeur/e/s sont payé/e/s régulièrement pour ces activités, que près de la moitié le sont de façon sporadique et que plus de 40% produisent ces activités de façon entièrement bénévole. Et si rémunération il y a, celle-ci se fait plus à titre symbolique que selon les normes du marché (24% de l'échantillon). De plus, pour près des deux tiers, la participation à ces activités entraîne des frais qui ne sont pas remboursés.

L'impression générale qui se dégage de la lecture même rapide de ce rapport c'est que bon nombre des professeur/e/s sont sorti/e/s de leur bureau pour s'intégrer, selon leur compétence et plutôt bénévolement, aux travaux et aux pré-occupations du milieu. Et ce, tout en assumant pleinement leur charge de travail dite « normale ». Le moins qu'on puisse dire, c'est que ce sont les professeur/e/s, et non l'université Laval, qui s'impliquent dans le milieu.

Roger de la Garde

LE MOT DE LA FIN

Service de sécurité et de prévention
Division du stationnement
Bureau 1532
Pavillon Ernest-Lemieux

Madame, Monsieur,

Je viens de prendre connaissance dudit document concernant les nouveaux tarifs qui seront en vigueur à partir du 01 septembre et je ne suis pas en mesure de rester calme. J'aimerais donc

vous aviser de plusieurs réserves que j'ai envers celui-ci.

1. D'abord vos « idées brillantes » compliquent davantage l'organisation de la circulation et du stationnement sur le campus (9 zones au lieu de cinq). Le système précédent, bien qu'il ait été beaucoup plus clair, m'a fait rougir plusieurs fois envers les visiteurs punis pour les contraventions commises à cause d'informations inadéquates.

2. Depuis assez de temps j'observe certaines régularités dans vos actions : une hausse constante des prix (pour des raisons qui ne sont pas tout à fait claires pour moi) et la réduction des aires à un prix modeste. J'étais le détenteur d'une vignette bleue et chaque septembre je trouvais de moins en moins d'espace disponible (d'abord la construction du pavillon de recherche en sciences de la vie et de la santé, ensuite une nouvelle construction près du pavillon Pollack, cette année la perte des aires situées près des garderies Centre Jour et Charmille).

3. Pour quelles raisons des stationnements marqués : 217, 220, 023, 224 et 223 sont devenus les zones 2 au lieu de 4 ? Leur localisation aux extrémités du campus contredit la définition des zones grises. À mon avis ils se qualifient au meilleur à la zone 4.

4. La croissance constante des aires « grises » au détriment d'autres zones, couplée avec des prix exorbitants pour celles-ci ne constituent qu'un drainage sans pitié des poches des employé/e/s et des étudiants et étudiantes de notre Université et cela dans une situation où tout le monde fait face à des difficultés économiques. Ces augmentations vont aussi toucher fort le personnel des garderies (l'augmentation du prix couplée avec un changement de la catégorie, qui se traduit par une hausse de presque 80% !) ce qui est fort inquiétant.

5. Pour les prix que vous nous chargez, tout ce que vous avez à offrir c'est... votre non responsabilité (l'article 16 de vos règlements). C'est quoi donc ce qu'on reçoit pour son argent ? Pas de prises pour l'hiver, pas d'espace garanti dans une zone pour laquelle on paye... Si je décide de me procurer la vignette bleue je devrai payer pour un an 344 \$, ce qui fait 28,67 \$ par mois. Étant donné que ma voiture occupe à peu près 6m², cela correspond à un

prix d'un logement d'un standard passable. Où trouvez-vous la logique ?

6. À part d'autres points quelle justification pourriez-vous donner pour la hausse des prix de l'ordre de 50%, ce qui dépasse nettement tous les indices qu'on trouve actuellement dans l'économie canadienne.

Je suis fort inquiet par votre politique monopoliste, qui se réalise au détriment des membres de la communauté universitaire.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Jacek Paraszczak
Professeur
Département des Mines et Métallurgie

NDLR. Cette lettre est datée du 29 juillet et demeure à ce jour sans réponse.

SERVICE SPÉCIAL D'AIDE

Les personnes intéressées peuvent rejoindre au numéro **654-4721** l'un/e ou l'autre des professeur/e/s membres du comité dont les noms suivent : François Doré, Jean Leahey et Pierrette Lévesque.